



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

SÉANCE DU LUNDI 21 DECEMBRE 2020

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 15
- Ayant pris part : 19

L'an deux mille vingt et le lundi vingt-un décembre à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

14/12/2020

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ, Mme Mélanie BOCCALON ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage

14/12/2020

Excusés représentés : M. Christian BAÏSSE (*représenté par Mme Marie-Claude ROBERT*) ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND (*représentée par Mme Dominique GODOT-RAMADE*) ; Mme Hélène POLDERVAART (*représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU*) et M. Alain JAME (*représenté par M. Raoul de RUS*).

Monsieur Jean-Pierre LESCURE a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-118 : Démolition immeuble 36 Grand'Rue

Dans le cadre du Projet du réaménagement du centre bourg de Montredon-Labessonnié, la Commune a acquis par voie de préemption un bien situé lieudit les Bondes pour les parcelles DK135 et 136, 3B rue du Globe pour la parcelle DK140 et 36 Grand'Rue pour la parcelle DK 145, d'une superficie totale de 00ha20a75ca, appartenant à la SCI VIALBERT. Le bien avait alors été acquis au prix de 100 000 €.

L'immeuble est en effet en très mauvais état, à tel point qu'une simple réhabilitation ne semble pas opportune. Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la démolition de l'immeuble du 36 Grand'Rue. Il précise que le Conseil Communautaire de la communauté de communes Centre Tarn a, par délibération du 14 décembre 2020, instauré le permis de démolir.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (5 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS et 12 voix POUR) :

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de démolir sur le bien sis au 36 Grand'Rue et à signer tous les actes relatifs à cette affaire,
- ACTE qu'après réception d'un avis favorable à la démolition des autorités compétentes, délais de recours écoulés, la démolition aura lieu à tout moment dans les trois ans et avec possibilité de report de deux fois un an si nécessaire.
- DECIDE de la démolition de l'ensemble immobilier et restauration de la façade de la maison d'habitation mitoyenne qui sera impactée par cette démolition.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU

